

infopreneur^{MAG}

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

MARS 2025



APCHQ

Montréal
métropolitain

LES DATES IMPORTANTES À VENIR :

MARS 2025 :

13 CNESST : Date limite pour la déclaration des salaires

14 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

AVRIL 2025 :

15 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

**18 et
21** Jours fériés

MAI 2025 :

15 Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

19 Jour férié



ÉDITO DU PRÉSIDENT PAGE 04

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAGE 05

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS 2025 PAGE 06

RETOUR SUR LE SALON DISTRICT HABITAT
À TERREBONNE PAGE 07

Connaissez-vous vraiment tous les services auxquels vous
avez droit avec votre adhésion à l'APCHQ-MM? PAGE 08

Pourquoi faire analyser son dossier CNESST chez Solution
Santé et Sécurité? PAGE 10

Projet de loi 76 : Les nouvelles obligations pour les
entrepreneurs. PAGE 12

Louer son parc de logements avec DuProprio : une
stratégie gagnante. PAGE 14





STÉPHANE DEMONTIGNY,
PRÉSIDENT

Nous avons eu un hiver enneigé, c'est le moins que l'on puisse dire! A-t-on vécu la tempête du nouveau siècle? On peut penser que oui avec tous les centimètres qui nous sont tombés sur la tête en février! Ça donne encore plus hâte au printemps! Un printemps que l'on souhaite occupé et animé par toutes sortes de projets, tant en rénovation qu'en construction neuve.

L'année a débuté sous un climat d'incertitudes politiques instauré par nos voisins du sud et des menaces qu'ils font planer sur notre économie. Les tarifs instaurés par Monsieur Trump affecteront plusieurs industries dont la nôtre, il faut en être conscient. Cependant, si on s'attarde sur les points positifs, la baisse des taux hypothécaires peut donner un nouveau souffle aux acheteurs d'une nouvelle propriété et à ceux qui ont des projets de rénovation. Selon le plus récent rapport de l'Association professionnelle des courtiers immobiliers, nous avons dénoté une reprise du marché de la revente de propriétés, ce qui est bon signe pour tous les entrepreneurs. On peut également espérer que la prolongation de la période d'amortissement des prêts hypothécaires à 30 ans pour les premiers acheteurs améliore l'accès à la propriété. De plus, l'APCHQ prévoit une légère reprise dans le secteur de la construction unifamiliale. Secteur qui était en baisse en 2022 et 2023, c'est un bon signe ça!

La rénovation n'est pas en reste, car la baisse des taux d'intérêts est aussi un plus pour ce secteur. Toujours selon l'APCHQ, l'enquête menée en 2024 avec la collaboration de RénoAssistance mentionne que les trois-quarts des répondants et répondantes envisageaient d'entreprendre des travaux de rénovation ou d'entretien plutôt que d'acheter. On prévoit une hausse de 4% dans ce secteur cette année. Voyons donc ces données comme de bonnes nouvelles! Le temps nous dira comment les tarifs douaniers nous affecteront dans les prochains mois.

Nous vous informons également sur le projet de loi 76, projet qui vise à instaurer un processus d'inspection à 3 étapes charnières de la construction, ce projet visera tous les donneurs d'ouvrage. C'est la RBQ qui précisera les éléments qui devront se retrouver à chacune des étapes. Une autre réglementation pour laquelle nous devons nous préparer.

D'autres sujets pertinents se retrouvent dans cette édition, je vous souhaite une bonne lecture et un printemps occupé et plein de projets.



Avec l'arrivée du mois de mars, on pense au printemps et au renouveau. L'hiver est presque fini et on pense déjà aux beaux jours qui vont se pointer. Pour votre régionale, l'hiver a été très chargé et pas uniquement par la neige! 3 événements majeurs ont occupé l'équipe durant les mois de janvier et de février.

Comme à chaque année depuis 2019, l'APCHQ – région du Montréal métropolitain vous présente une journée dédiée à l'industrie. Le RDV des Experts offre, en plus des conférences, l'opportunité de rencontrer des fournisseurs de matériaux et de services et également de réseauter avec vos pairs. Cette année encore, c'est un choix de conférences variées sur des sujets tout aussi pertinents les uns que les autres qui ont été offerts, et ce, lors des deux éditions présentées les 29 janvier et 5 février sur la Rive-Nord et sur la Rive-Sud.

Nous vous partageons en image ces journées très appréciées par les membres.

Nous ferons également un retour sur le salon District Habitat qui s'est tenu du 20 au 23 février à Terrebonne. Cette 3e édition a été un succès et les exposants ont vécu une fin de semaine occupée, car la clientèle était au rendez-vous! Une clientèle avec des projets à réaliser.

Peut-être souhaitez-vous y participer à votre tour? La prochaine édition se tiendra à Brossard en novembre prochain et l'édition de Terrebonne reviendra en 2026. Vous pouvez même venir y jeter un coup d'œil lors de la journée des professionnels où, en échange de votre carte d'affaires, nous vous invitons à visiter le salon!

Un rendez-vous à ne pas manquer lors de la prochaine édition! Au-delà de ces activités, votre régionale met à votre disposition une panoplie de services et d'outils pour vous aider dans votre parcours professionnel. Est-ce que vous les connaissez tous? Afin de vous les rappeler, nous vous en présentons quelques-uns dans cette édition de l'infopreneur. Ce panier de services est plus que rempli! Ils sont tous à votre disposition, utilisez-les! Et n'oubliez pas que notre équipe de conseillers est là pour vous aider.

N'hésitez pas à conserver cette édition pour vous rappeler ce que vous avez à disposition dans votre adhésion! Vous pouvez également obtenir une foule d'informations en lisant nos infolettres et en visitant la page de votre régionale sur le site internet de l'APCHQ.

Je vous souhaite un bon printemps!



LINDA MARCHAND,
DIRECTRICE GÉNÉRALE





Le Rendez-vous des experts :

Un Rendez-vous incontournable!

Le Rendez-vous des Experts est un événement phare de l'industrie de l'habitation dans la grande région de Montréal. Il rassemble sous un même toit fournisseurs, entrepreneurs généraux et spécialisés, inspecteurs en bâtiment, maîtres d'œuvre et autres professionnels du secteur.

Ce fut une belle réussite pour les deux événements qui ont rassemblé plus de 100 participants et plus de 20 fournisseurs pour chaque Rendez-vous. Ces rencontres ont offert aux participants l'opportunité d'assister à des conférences enrichissantes, de découvrir de nouveaux produits et services, et de développer de précieuses relations d'affaires. Certaines conférences étaient certifiées FCO, permettant aux professionnels présents de cumuler heures de formation continue obligatoire avant le 31 mars 2026.

Le RDV des Experts est une occasion unique pour les professionnels de l'industrie de l'habitation de se tenir informés des dernières évolutions du secteur et de renforcer leur réseau professionnel.

Pour plus d'informations sur les prochaines éditions ou pour devenir partenaire, n'hésitez pas à consulter le site officiel de l'événement.



<https://rdvexperts.com/>



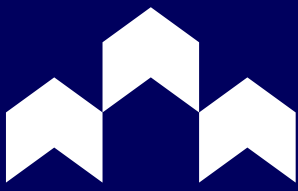
Retour sur le **Salon District Habitat** à Terrebonne

Le Salon District Habitat s'est déroulé du 20 au 23 février au Centre Expo Terrebonne, réunissant une centaine d'exposants et de professionnels passionnés par l'univers de l'habitation. Cet événement d'envergure a attiré un large public venu découvrir les dernières tendances et innovations en construction, aménagement, rénovation et décoration.

L'ouverture du salon, le 20 février, a été entièrement dédiée aux professionnels du secteur, une initiative présentée par Crochetière Pétrin Avocats et soutenue par Desjardins Assurances Entreprises. Cette journée a offert aux acteurs clés de l'industrie une occasion privilégiée de se rencontrer, d'échanger et de partager des idées novatrices dans un cadre propice au réseautage. L'entrée, gratuite pour les participants munis de leur carte d'affaires, leur donnait accès au salon en avant première.

En clôture de cette première journée, un cocktail convivial a permis de prolonger les discussions dans une ambiance détendue. Parmi les invités de marque figuraient Stéphane Demontigny, Président de l'Association des Professionnels de la Construction et de l'Habitation du Québec (APCHQ) - région du Montréal métropolitain, le maire de Terrebonne, Mathieu Traversy que nous avons toujours la joie de retrouver année après année et pour finir, Eugène Jolicoeur, conseiller district Laurier de la Ville de Mascouche. Ce moment de convivialité a favorisé les échanges et le développement de liens précieux entre les participants.





Connaissez vous vraiment les services auxquels vous avez droit avec votre adhésion à l'APCHQ-MM?

Texte rédigé par : APCHQ - région du Montréal métropolitain

Service aux membres :

Vous bénéficiez d'un accompagnement complet pour toutes les demandes ou modifications de licences, d'ajouts de répondants, de demande d'accréditation GCR et tous renseignements pertinents à votre parcours professionnels.

Service relations du travail :

Il a pour mission de défendre les intérêts des employeurs du secteur résidentiel, tant sur une base individuelle que collective.

Ce service assure également une représentation efficace des besoins des entrepreneurs dans le domaine de la formation des travailleurs.

Service technique :

Il vous propose l'expertise d'une équipe chevronnée, capable d'offrir des solutions efficaces aux problèmes techniques, ainsi que divers trucs et conseils en matière de construction. Impliqué aussi bien dans les dossiers touchant la réglementation (normes et codes) que dans le domaine légal (plus de 1 300 expertises techniques), notre Service technique se démarque par sa compétence et son expertise.

Il offre à ses membres exclusivement, des consultations téléphoniques, par visioconférence ou en personne à ses bureaux (sur rendez-vous), et ce, gratuitement, sur les sujets suivants :

- Règlementation (codes, normes, lois)
- Techniques de construction
- Vérifications sommaires des plans selon vos besoins (détails de construction, insonorisation, résistance au feu, etc.)
- Résolution de problématiques – rénovation ou maisons neuves
- Renseignements sur les matériaux

Service juridique :

Il propose une gamme de services juridiques adaptés à vos besoins et ce, à la réalité de l'industrie, notamment en droit de la construction, en droit des contrats, en droit du travail, en droit de la santé et de la sécurité du travail et en droit pénal, en plus d'offrir un soutien constant en effectuant, entre autres, des représentations auprès des instances municipales et gouvernementales.

Service santé et sécurité du travail :

Le Service de la santé et sécurité du travail propose une gamme complète de solutions adaptées aux multiples réalités de l'industrie de la construction.

L'expertise acquise au fil des ans permet au Service de la santé et de la sécurité du travail de développer et de mettre à votre disposition des outils indispensables à la gestion SST. De plus, sa bannière Solution Santé Sécurité offre des mutuelles de prévention aux petites et grandes compagnies.

Les mutuelles de prévention :

Les mutuelles de prévention représentent l'un des plus importants regroupements d'employeurs au sein de mutuelles de prévention au Québec. Elles regroupent plus de 4 100 employeurs de divers secteurs d'activités.

GCR et Garanties résidentielles :

Vous bénéficiez des services d'accompagnements en lien avec les différents plans de garanties suivants :

- Garantie de construction résidentielle
- Garantie des immeubles résidentiels
- Garantie Abrisat

Service formation

Avec plus de 100 formations, profitez de l'une des plus grandes variétés de formations dans le domaine de la construction au Québec.

Développées en collaboration avec l'industrie de la construction, nos formations peuvent être suivies en classe, de jour, de soir, mais aussi le week-end ainsi qu'en ligne. Nos formations sont conçues pour répondre aux réalités des entrepreneurs en construction et en rénovation du secteur résidentiel ainsi qu'aux charpentiers-menuisiers.



Démarquez-vous de la concurrence en faisant **économiser** argent et énergie à votre clientèle avec le nouveau programme LogisVert.

Découvrez les mesures admissibles à hydroquebec.com/logisvert





Pourquoi faire analyser son dossier CNESST chez Solution Santé et Sécurité?

Texte rédigé par : Service de la santé et de la sécurité du travail chez APCHQ.

Faites analyser votre dossier pour découvrir les avantages des mutuelles de Solution Santé Sécurité pour votre entreprise. C'est gratuit, confidentiel et sans engagements.

À qui s'adressent les mutuelles de prévention?

- Aux petites et moyennes entreprises (PME), peu importe le secteur d'activité.
- Aux entreprises déjà en mutuelle ou qui ne le sont pas et qui désirent obtenir un comparatif.
- Aux entreprises engagées dans une démarche proactive de prévention et de gestion des dossiers de lésions professionnelles.
- Aux employeurs désirant influencer leur cotisation à la CNESST.

Plusieurs avantages à bénéficier des services de nos 75 experts.es en SST :

- Économies sur vos cotisations à la CNESST allant de 10 % à 35 %.
- Prévention, juridique, gestion et financement.
- Partout au Québec.
- Accompagnement personnalisé.
- Honoraires professionnels.
- Tarification des plus compétitives sur le marché au Québec.
- Mandat de gestion prémutuelle et mandat spécifique.

Critères à respecter

- Être un employeur (minimum 1 employé-e).
- Être inscrit à la CNESST.



Solution
Santé Sécurité

Concours Mutuelles 2026

Analyse gratuite de
vos données CNESST
dès maintenant!

Optez pour l'assurance qui a votre entreprise à cœur

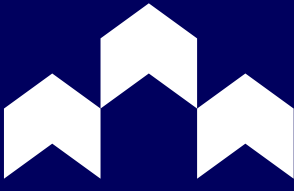
Obtenir une soumission
1 866 282-6824



Desjardins

Assurances

Entreprises



Projet de loi 76 : Les nouvelles obligations pour les entrepreneurs.

Texte rédigé par : Me Camille Nantel, avocate chez Crochetière Pétrin S.E.N.C.R.L.

Le 27 novembre 2024, le projet de loi n° 76 : Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public¹, a été adoptée. Ce projet de loi vise à apporter des modifications à plusieurs lois applicables au domaine de la construction, dont la Loi sur le bâtiment.

Les principales raisons d'être de ce projet de loi sont la protection du public et l'amélioration de la qualité de la construction au Québec.

Une charge en plus pour les donneurs d'ouvrage.

Une des modifications introduites par le projet de loi consiste en l'obligation de faire inspecter ses travaux de construction à au moins trois étapes charnières de la construction. Cette obligation s'appliquera à tout donneur d'ouvrage².

Afin de se conformer à ces nouvelles exigences, le donneur d'ouvrage devra, avant le début des travaux, s'adjoindre des services d'un ingénieur, d'un architecte ou d'un technologue professionnel³.

Le mandat du professionnel sera de réaliser les inspections, élaborer le plan de surveillance et fournir l'attestation de conformité. Il est important de noter que les travaux ne pourront débuter avant la conclusion du contrat avec le professionnel.

Les étapes dites charnières seront déterminées à même le plan de surveillance établi par le professionnel. Le règlement à être adopté par la Régie du bâtiment précisera les éléments qui devront se trouver au plan de surveillance.

De plus, le donneur d'ouvrage devra, à la fin de ses travaux, obtenir l'émission d'une attestation de conformité des travaux au Code de construction, aux normes municipales et, bien évidemment, aux plans et devis.

La question qui est actuellement sur toutes les lèvres est la suivante : sur quelle(s) catégorie(s) de bâtiments s'appliquera(ont) ces nouvelles obligations? À cette question, il faut répondre que le projet de loi délègue à la Régie du bâtiment du Québec le pouvoir d'adopter un règlement qui identifiera, notamment, les catégories de bâtiments assujetties à l'obligation d'inspection.

Ce même règlement pourra également prévoir les types de travaux visés et toutes autres modalités ou conditions relatives à ces obligations.

Conclusion :

En outre de la modification précédemment mentionnée, le projet de loi apporte une modification aux pouvoirs de la Régie du bâtiment quant à la délivrance d'une licence. Elle pourra désormais assortir la délivrance de la licence de toute condition qu'elle jugera appropriée. Par exemple, la réussite d'un programme de formations avant la délivrance de la licence.

Il est donc important pour les entrepreneurs de

rester à l'affût de l'adoption du règlement par la Régie du bâtiment du Québec quant aux obligations liées aux inspections et de se renseigner sur les catégories de bâtiments qui seront visés par ces obligations afin de s'y conformer.

En effet, le projet de loi n° 76 prévoit un régime de sanctions administratives pécuniaires en cas de manquement de l'entrepreneur à la Loi sur le bâtiment ou à ses règlements. Le cadre d'application de ces sanctions devra être rendu public par la Régie sur le bâtiment. Il est prévu que ces sanctions puissent varier entre 500,00 \$ et 5 000,00 \$ pour une personne physique et entre 1 500,00 \$ et 10 000,00 \$ pour une personne morale.

¹ P.L. 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public, 1ère session, 43e législature, Québec, 2024 (« P.L. 76 »).

² Le donneur d'ouvrage peut être le constructeur-propriétaire ou l'entrepreneur qui est propriétaire du terrain sur lequel s'effectuent les travaux.

³ Un organisme ou une personne reconnue par la Régie du bâtiment du Québec pourrait également être mandaté.

Crochetière — Pétrin.

Carrément

Quels que soient vos besoins, faites appel à notre équipe de professionnels qualifiés pour être judicieusement conseillé et accompagné dans la gestion complète de vos projets ainsi que de vos dossiers juridiques et d'affaires.

Expertises :

Avocats en droit de la
construction et de l'immobilier

—
cpavocats.ca
514 354-3645



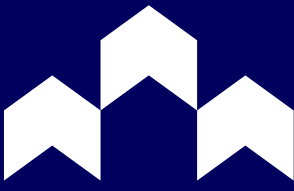
Litige et règlement de différends



Droit des affaires



Droit de la construction et de l'immobilier



MARKETING

Louer son parc de logements avec DuProprio : une stratégie gagnante.

Texte rédigé par : DuProprio

Alors que les dernières tendances dans le marché immobilier sont à la location, les constructeurs, promoteurs immobiliers et grands locataires doivent rivaliser d'ingéniosité et d'efficacité pour se démarquer dans ce contexte de plus en plus compétitif.

Plateforme incontournable dans la recherche de propriétés depuis plus de 25 ans, DuProprio offre désormais des solutions d'affichage et de commercialisation clés en main, adaptées aux besoins des entreprises qui souhaitent procéder à la location de leurs unités de condo et de leurs logements. Cet article vous fera découvrir pourquoi vous devriez intégrer celles-ci à votre stratégie de commercialisation.

Une visibilité exceptionnelle pour mettre en valeur vos logements.

[DuProprio.com](https://www.duproprio.com), c'est d'abord un site Web avec une moyenne de plus de 1 250 000 visiteurs uniques par mois¹. En y affichant vos logements à louer, vous bénéficiez donc d'une vitrine de choix auprès d'un vaste bassin de locataires potentiels.

Nos statistiques parlent d'elles-mêmes : plus de 2 500 logements (dont la plupart sont neufs ou presque neufs) affichés sur notre plateforme², plus de 550 000 abonnements à l'infolettre DuProprio³ et au-delà de 200 000 téléchargements⁴ pour l'application mobile DuProprio.

Un service d'accompagnement personnalisé.

Pour vous aider à lancer votre mise en marché de logements en location chez DuProprio, nous mettons aussi à votre disposition une équipe dédiée, prête à vous guider tout au long de vos projets.

À vos côtés, vous profitez d'un contact direct avec des conseillers chevronnés qui ont à cœur votre succès, et qui sont en mesure de vous proposer des stratégies de commercialisation parfaitement adaptées à votre réalité. Vous n'aurez qu'à leur confier le soin de monter et de personnaliser vos annonces de location, et à suivre ensuite votre performance en temps réel grâce à notre console de contrôle centralisé.

Tout le nécessaire pour rayonner auprès des locataires.

Au-delà du soutien d'exception qui vous est offert par notre équipe, plusieurs outils de visibilité vous aident aussi à vous démarquer sur les plateformes de DuProprio.

Parmi celles-ci, mentionnons le fait que votre logo apparaît sur votre première photo dans les résultats de recherche des logements à louer et redirige vers votre site Web d'entreprise.

Sur notre plateforme, une page dédiée à votre entreprise incite également les locataires à vous contacter ou à visiter votre site, en plus de répertorier vos coordonnées, vos services et toutes les informations de vos propriétés en location.

Photos professionnelles, visites virtuelles et opportunités promotionnelles.

Plusieurs d'entre vous le savent déjà : la qualité des annonces est primordiale pour attirer d'éventuels locataires. C'est pourquoi DuProprio vous propose des photos professionnelles HDR prises par nos représentants dans votre région. Rien de mieux pour que vos propriétés en location soient affichées sous leur meilleur jour!

De plus, avec notre outil de visite virtuelle 3D, les internautes peuvent se promener parmi vos logements à louer à partir du confort de leur domicile.

En plus d'offrir un réalisme impressionnant, cette technologie permet de mettre en valeur vos propriétés de façon optimale, facilitant davantage leur potentiel de location.

Pour maximiser votre notoriété, vous avez aussi l'occasion d'investir dans l'un ou l'autre de nos forfaits de visibilité, ou encore de développer votre propre stratégie promotionnelle en fonction de vos besoins.

Des bannières publicitaires aux courriels marketing, en passant par les contenus sur nos médias sociaux, les articles de blogue et les mises en vedette de vos annonces sur notre site Web, un éventail complet de tactiques est mis à votre disposition pour promouvoir vos projets immobiliers et cibler encore plus efficacement votre auditoire.

Prêt à attirer de nouveaux locataires dans vos logements?

De nombreux constructeurs, promoteurs immobiliers et grands locateurs font déjà confiance à nos solutions de commercialisation clés en main pour la mise en marché de leurs propriétés à louer!

Contactez notre équipe dès maintenant au 1 855 832-2202 ou envoyez un courriel à serviceauxentreprises@duproprio.com pour connaître nos nouveaux forfaits de visibilité.

¹ Google Analytics, moyenne du nombre de visites mensuelles (Desktop, mobile, tablette), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

² En date du 31 janvier 2025.

³ Statistiques Symplify, en date du 3 février 2025.

⁴ Nombre de téléchargements sur l'App Store et Google Play en date du 31 décembre 2024.



**Vous voulez vous faire connaître
par les consommateurs de la
Rive-Nord et/ou de la Rive-Sud?**

En 2025, offrez-vous la visibilité d'un espace aux salons District Habitat!

Le salon de l'habitation est produit par votre Association, une association 100% QUÉBÉCOISE!
Les visiteurs ont de véritables projets en habitation!



Exposants

« Les heures d'ouverture étaient parfaite, l'équipe d'organisation était professionnelle et organisée! »

« Nous avons adoré votre formule, autant pendant l'installation que lors du démontage. Merci de vos services! »

« Tout était parfait! »

« Très beau salon et beaucoup plus intéressant d'année en année. Bravo à l'équipe extraordinaire qui structure le tout! »



Visiteurs

« J'ai beaucoup apprécié ma visite. C'était ma 3e en 3 ans! »

« C'est important d'avoir accès à ce genre de salon et surtout ne pas être obligé d'aller à Montréal est très apprécié. »

« Vraiment un beau salon (...) on se revoit en 2026! »

« Très bien aménagé, nous avons bien aimé et avons rencontré 2 futurs fournisseurs! »

Vous êtes intéressé(e)?

Contactez notre équipe passionnée et dévouée!

(514) 354-9722





Pour un succès numérique béton

Création de site web

Classement Google

Réputation en ligne

Annonces Google

Médias Sociaux

PROMOTION*

pour les membres de l'APCHQ
500\$ offerts sur votre abonnement

*certaines conditions s'appliquent

Digital. Simple. Humain.

Ubiweb.ca →

 **Ubiweb**

MARS 2025



APCHQ

Montréal
métropolitain

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

infopreneu**̄r** MAG